

**GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN
VERSANT DE L'AUDE : ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES
PRELEVABLES**

Réunion du 10/3/11 – Conseil Général de l'Aude – Relevé de décisions

Objet de la réunion : Réunion du comité de pilotage élargie. Présentation de la démarche. Présentation du bureau d'étude et de sa méthode d'intervention. Questions/Réponses

Collectivités et services excusés :

- Conseil Général du Tarn
- Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- Agence de l'Eau Adour-Garonne

Services et Personnes présentes (liste annexée) :

Jean Pierre MAISONNADE : Vice-président du SMMAR.
Jacques CAMBOLIVE : Président de la Fédération des Syndicats d'Eau Potable de l'Aude.
Jacques CHABAUD : SMMAR
Marie-Joëlle GARRIGUE : SMMAR
Gérard PELLISSA : ASA Cruscades
Louis FABRE : ASA de Luc sur Orbieu
Denis CARRETIER : ASA d'Olonzac
Emma PENDRIEZ : PRESTASA
Laurent BENAOU : PNR de la Narbonnaise
Laurent TRIADOU : SMMAR, animateur du SAGE basse vallée de l'Aude
Bruno LE ROUX : Directeur de la Fédération AudeClaire
Bernard BLANC: VNF
Olivier BAYARD: EDF
Hélène REMON: Chambre d'Agriculture de l'Aude
Bernard LEROY : SMEAG EPTB-Garonne
Isabelle EUDES : Agence de l'Eau RM et C
Maxime MONTFORT : Service de Prévention des Crues Méditerranée-Ouest DDTM 11
Jean Louis BROUILLET : Conseil Général de l'Hérault
Emanuel BALLOFFET ; DREAL LR
Paul CHEMIN : DREAL LR
Sophie LEBROU : Animatrice du SAGE Agout, Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
Marie RUBIRA : Chargée de la gestion quantitative, Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout
Nadine GARDIN : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers
Philippe LAPERCHE : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers
Bruno PEYRAS : Chambre d'Agriculture de l'Aude
David MOURET : Conseil Général de l'Aude
Bruno COUPRY : EAUCEA
Gilles LORENTE : SMMAR, animateur du SAGE Fresquel
Henri CHAVANETTE : Fédération Départementale de Pêche
Jean Louis CASSIGNOL : ONEMA
Sylvain CRISMANOVICH : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Unité Sport
Dominique ANTECH : ASA de l'Etang de Marseillette
Juilien NEVEU : EAUCEA

Dimitri MUR : EAUCEA
Jacques GARDES : VNF
Mathilde POUILLAT : SMMAR
Marielle JEAN : Animateur du SAGE de la Haute Vallée de l'Aude
Annabelle MOATTY : Stagiaire SMMAR, SAGE Haute Vallée de l'Aude
Guillaume MAZARE : Coordonateur Aude Médiane SMMAR

Compte rendu de réunion :

Monsieur MAISONNADE excuse le président du SMMAR, accueille et remercie les participants ainsi que le Conseil Général de l'Aude pour la mise à disposition de la salle. Il salue également la présence des représentants des structures locales de gestion limitrophes au bassin versant de l'Aude. Le Vice-président du SMMAR indique l'importance de cette étude pour la bonne gestion des ressources en eau du bassin versant et pour l'ensemble des usagers concernés. Il indique que cette étude, décidée par le comité syndical de l'EPTB, illustre l'évolution des missions du SMMAR et de ses syndicats adhérents en faveur d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, conformément aux objectifs du nouveau SDAGE.

Jacques CHABAUD, directeur du SMMAR, indique que cette étude vise à prévenir les risques de sécheresse dommageables pour les milieux aquatiques, l'adduction d'eau potable et pour les activités économiques dépendantes des ressources en eau. Le directeur du SMMAR rappelle que les réunions du comité sécheresse (rebaptisé comité de gestion de l'eau) dont le but devait permettre de gérer au mieux les périodes de crise sont depuis plusieurs années organisées de manière permanentes. Le classement du bassin versant de l'Aude en déficit quantitatif témoigne également de la nécessité de développer une politique de prévention des risques sécheresses. Jacques CHABAUD précise qu'il s'agit d'acquérir les informations en vue d'une gestion équilibrée du bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu en étiage. A cet effet il rappelle que l'étude intégrera les transferts hydrauliques avec les bassins versants limitrophes. Il explique que la gestion équilibrée des ressources en eau vise à garantir des débits pour lesquels sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et, en moyenne huit années sur dix, l'ensemble des usages. A cet effet il convient de définir en concorde les règles de gestion permettant de satisfaire cet objectif en valorisant les cultures de partage de l'eau développées dans l'Aude. Il explique que le cahier des charges développé pour les besoins de cette étude a été réalisé en veillant à adapter des notions complexes et en valorisant les expériences locales. Le but est de co-construire les valeurs de débits et de volumes de références en sensibilisant l'ensemble des partenaires aux notions de débits biologiques et en les rassurant sur la finalité de cet exercice. Il réaffirme à cet effet, l'importance d'un comité de pilotage élargi et la participation de tous.

Gilles LORENTE, chargé du suivi de cette étude, présente et explique l'organisation des débits de références définis préalablement aux valeurs de volumes prélevables :

- Le débit minimum biologique (DMB) correspond aux besoins des milieux aquatiques. C'est le débit garantissant, pour une portion de cours d'eau donnée, la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux. Gilles LORENTE indique que des méthodes existent afin de définir la valeur de ces débits et qu'il s'agit des les adapter aux cours d'eau du bassin versant afin de prendre en compte les contraintes physiques (recalibrage, ouvrages hydrauliques, contraintes physico-chimiques, etc.) et des objectifs environnementaux fixés pour

chaque portion de cours d'eau. Les DMB conditionnent toutes les autres valeurs cibles établies.

- Le Débit de CRise (DCR) fixe une valeur de débit en dessous de laquelle, seuls les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, la sécurité des installations sensibles et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.
- Le Débit d'Objectif d'Étiage (DOE) est le débit pour lequel est simultanément satisfait le bon état des eaux et, en moyenne, huit années sur dix, l'ensemble des usages.

Gilles LORENTE indique que les volumes prélevables sont établis afin de respecter chacune de ces valeurs de débits. Ces volumes concernent tous les usages y compris ceux dépendant des stockages réalisés en tête de bassin pour des fonctions saisonnières (hydroélectricité, eaux-vives, soutien des étiages, etc.).

Jacques CHABAUD, indique que les résultats de cette étude seront présentés aux CLE des trois SAGE du bassin versant de l'Aude ainsi qu'à une commission comparable qui sera prochainement développée sur l'Aude médiane. Cette étude constituera le volet quantitatif des trois SAGE. Il indique que le territoire concerné par l'étude dispose de nombreux ouvrages de stockages et de transferts. Ceux-ci devraient permettre d'établir des règles de gestion en faveur d'une prévention des risques de crise sécheresse garantissant le respect des débits d'objectifs d'étiage.

Bruno COUPRY, directeur d'EAUCEA titulaire du marché, présente l'activité et l'expérience de cette société notamment en matière de gestion quantitative. Il expose les caractéristiques du bassin versant de l'Aude qui constitue, en superficie, l'un des principaux bassins versants littoraux du district Rhône-Méditerranée. Il souligne également la grande hétérogénéité hydromorphologique des cours d'eau au sein des territoires littoraux, de plaine et de montagne. Il rappelle que le territoire concerné par l'étude présente des régimes hydrologiques très artificialisés par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques. Pour les besoins de l'étude Bruno COUPRY explique qu'il s'agit de récolter au sein des partenaires le maximum d'informations permettant de caractériser les usages de l'eau. Il s'agit pour chacun d'eux de connaître notamment (inventaire non exhaustif) :

- La source (pompage eaux de surface/aquifère, stockage, transfert, etc...)
- La destination géographique (plus ou moins éloignée du lieu de stockage par ex.)
- L'usage simple ou multiple (Canal du Midi et irrigation par ex.)
- La saisonnalité (quelques semaines, plusieurs mois, l'année)
- Les retours éventuels aux milieux concernés ou non par les pompes (via les stations d'épurations, l'hydroélectricité, etc...)

A cet effet, l'adhésion et la participation des usagers et producteurs de données sont indispensables. Bruno COUPRY rappelle qu'il s'agit d'adhérer à cette démarche dès le départ et que la rigueur des données transmises est une condition indispensable de réussite. Il indique que le recueil des informations est indispensable et doit permettre d'identifier l'ensemble des usages concernés. Cet inventaire est d'autant plus important sur des bassins versants gérés. Sur les aspects irrigations, Bruno COUPRY insiste sur les notions utilisées pour caractériser les pratiques et sur l'attention devant être portée aux expressions ; surfaces irrigables, surfaces irriguées. Il indique qu'il s'agira certainement de préciser les pratiques de certaines zones géographiques afin de les caractériser plus finement. Cette étape nécessite un travail en parfaite concertation notamment avec les représentants de la profession agricole tels que la Chambre d'Agriculture, les Associations Syndicales Autorisées, la SICA d'irrigation de l'Ouest Audois, etc....

Concernant l'acquisition de données hydrologiques, il rappelle également que l'offre d'EAUCEA comportait en option l'équipement de certains bassins actuellement non équipés.

L'appréciation de l'impact des prélèvements est également une étape importante qui nécessite d'être précisée suivant plusieurs paramètres

- Hydrographie et hydrométrie
- Hydrogéologie
- Ressources en eau artificielles
- Usages de l'eau (consommateurs et non)
- Organisation des acteurs

Bruno COUPRY explique que ces données seront utilisées afin de caler un modèle d'impact qui permettra d'analyser tous les territoires avec leurs interrelations (débits, prélèvements, retours, transferts, impacts, etc.). La prise en compte précise des conditions de transferts des ressources (au sein du bassin versant de l'Aude et avec les bassins versants limitrophes) est également indispensable. Cette étape permettra également de reconstituer les débits non influencés par les prélèvements (tout usages) et les transferts pouvant impacter les régimes hydrauliques dans le temps et l'espace (Canal du Midi, stations d'épuration, hydroélectricité, etc....).

Pour la détermination des débits biologiques (DMB), Bruno COUPRY indique que seront associés les services de l'ONEMA, de la Fédération de pêche, la Fédération Aude Claire. Il indique également qu'il s'agira de trouver des passerelles avec les Commissions Locales de l'Eau des SAGE concernés. La détermination des DMB s'appuiera sur l'utilisation du protocole « Estimhab » basé notamment sur un choix d'espèces cibles. Comme indiqué dans le cahier des charges, cette méthode nécessite d'être complétée par la caractérisation typologique des cours d'eau (pentes, occupation des sols, hydro-écotopes, etc.). Il s'agira donc de mener à cet effet des expertises écologiques et hydrobiologiques complétées par l'analyse des enjeux écologiques. Bruno COUPRY indique également qu'il s'agit de prendre clairement en compte les besoins spécifiques du Canal du Midi pour lequel un débit minimum doit être précisé pour des questions de salubrité. Il précise que les lagunes littorales et les systèmes complexes avec lesquels elles sont interconnectées (cours d'eau, canaux et milieu marin) nécessitent une prise en compte toute particulière.

Bruno COUPRY indique que les étapes suivantes doivent permettre de qualifier l'adéquation entre les besoins exprimés (humains et naturels) sur le territoire et les capacités de ce territoire (transferts compris) à y répondre. Le bilan des besoins et des ressources doit permettre d'apprécier cet équilibre. Le calcul des volumes prélevables, leurs organisations par saison et par ressources découlent de ce bilan. Suivant les scénarios il s'agira d'établir un plan de gestion (maîtrise et la gestion des prélèvements, optimisation des ouvrages de stockage et de transfert, soutien des étiages, compensation des prélèvements, etc....) et/ou de développer des mesures d'économies d'eau. Le fort taux d'équipement du bassin versant et les savoir-faire locaux constituent de sérieux atouts.

Gilles LORENTE indique que le comité de pilotage organisé dans cette configuration sera mobilisé pour chacune des grandes étapes de l'étude. Des comités plus restreints seront également développés pour faire le point sur des thèmes et/ou des secteurs spécifiques.

David MOURET du Conseil Général de l'Aude est satisfait des présentations. Il indique que le Conseil Général a toujours été en pointe en matière de création de ressources. Il rappelle que les élus du département ont toujours été attachés à la volonté d'agir en faveur de ces thématiques comme en témoigne les organisations en place en faveur de l'adduction d'eau

potable (Fédération des syndicats d'eau potable) ou des cours d'eau et des milieux aquatiques (EPTB SMMAR). David MOURET souhaite attirer l'attention des participants sur le caractère réglementaire des données produites. Il témoigne également de ses interrogations sur le rôle, dans les mois ou les années à venir, des collectivités autour de ces enjeux dans un contexte imprécis de réforme des collectivités territoriales. Il souhaite également indiquer que les aspects économiques doivent être pris en compte.

Jacques CHABAUD indique que les aspects économiques sont intégrés dans le cahier des charges. Il indique que le Président de la Chambre d'Agriculture a souligné cette prise en compte au cours d'un récent courrier adressé au Président du SMMAR.

Emmanuel BALLOFRET et Paul CHEMIN de la DREAL souhaitent savoir si la définition des débits minimum biologiques fait l'objet d'une sous-traitance. Ils indiquent également que les agents des services de la DREAL, de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau pourront apporter leurs connaissances sur ce sujet.

Bruno COUPRY indique que l'équipe d'EAUCEA maîtrise bien cette question et connaît les limites des méthodes employées afin de déterminer les DMB. Il propose que ces débits de références puissent en effet s'appuyer sur des expertises locales qui seront sans doute indispensables afin de requalifier les enjeux. Il conclut en précisant que la définition des DMB doit être le fruit d'un débat stratégique.

Bernard LEROY, chargé du Plan de Gestion des Etiages (PGE) au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagements de la Garonne (SMEAG), remercie le SMMAR d'avoir associé le SMEAG à cette réunion et plus largement à cette étude. Il exprime un grand intérêt à la conduite de ce projet. Il souhaiterait savoir si le SDAGE Rhône-Méditerranée précise les valeurs de débits d'objectif d'étiage (DOE) et de débits de crise (DCR). Il demande également si la définition des volumes prélevables est menée en lien avec la mise en place des organismes uniques.

Paul CHEMIN indique que le SDAGE RM n'a pas intégré les débits de référence mais des points nodaux au sein desquels ces valeurs de débits seuils doivent être calculées. Le prochain SDAGE RM les intégrera. La mise en place des organismes uniques est menée en parallèle et n'interfère pas directement sur la conduite de ce type d'étude.

Denis CARRETIER, représentant de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Olonzac, remercie le SMMAR pour l'organisation de cette réunion et la mise en place de cette étude. Il affirme la volonté des ASA de l'Aude médiane à participer à cette réflexion. Denis CARRETIER indique également que les besoins et les réalités économiques sont totalement différentes entre les secteurs est et ouest du territoire couvert par l'étude.

Jacques CAMBOLIVE, Président de la Fédération des Syndicats d'eau potable, indique que la fédération et les syndicats qui la composent seront disponibles pour transmettre les informations nécessaires à cette étude. Il indique que cette étude est nécessaire et permettra d'améliorer la gestion des ressources, tous les usages concernés. Jacques CAMBOLIVE indique que cette réflexion va dans le sens d'une organisation forte des syndicats d'adduction d'eau potable mutualisés au sein d'une fédération départementale.

Denis CARRETIER, demande si la constitution de nouvelles réserves par stockage d'eau sera étudiée dans le cadre de cette étude.

Jacques CHABAUD, indique que Robert CAPDEVILLE ancien Président du Conseil Général de l'Aude et du Conseil Régional avait pour habitude de dire qu'il fallait minimum 10 ans pour faire un barrage. Cet élu est parvenu à en créer 3 en 10 ans dans l'Aude ; La Ganguise, la Prade et la Galaube. Jacques CHABAUD indique qu'on lui doit également avec Jacques CAMBOLIVE la culture du partage de l'eau qui aujourd'hui encore apporte ses fruits. Il indique que le territoire de cette étude couvre volontairement les territoires limitrophes avec lesquels des transferts sont réalisés. Il s'agit ainsi d'intégrer tous les réservoirs de stockage existants aux différentes hypothèses de gestion.

Jean Pierre MAISONNADE, Vice-président du SMMAR, se félicite de cette réunion et réaffirme la complexité de cette étude. Il rappelle que la participation de tous les acteurs de l'eau est indispensable et qu'il s'agit de co-construire chacune des étapes de cette mission. Il remercie les intervenants pour leur participation.